



Les dix cibles prioritaires d'action

Promotion – Prévention – Dépistage – Intervention précoce

Agir en amont des problèmes en réalisant des activités de prévention de la toxicomanie tout au long du parcours scolaire, en particulier au 3^e cycle et au 1^{er} cycle du secondaire, en tenant compte des stades de développement des jeunes, dans une perspective d'approche globale, concertée, intégrée au curriculum scolaire.

Jeunesse et toxicomanie

Offrir aux jeunes qui sont à risque, sans être dépendants, (cote *feu jaune* selon l'outil de dépistage DEP-ADO) des services dans leur milieu, principalement par les intervenants de première ligne et des centres jeunesse, soutenus par les intervenants des établissements du réseau de la toxicomanie et de la santé mentale.

Famille – Entourage – Proches

Définir les services à l'entourage sous l'angle d'un accompagnement thérapeutique en offrant des conditions facilitantes aux intervenants, afin que les services à la famille s'actualisent de manière professionnelle et efficace (formation à l'approche systémique, supervision professionnelle, possibilité de cothérapie).

Toxicomanie et santé mentale

Faire en sorte que les organismes de toxicomanie et de santé mentale créent des mécanismes d'accueil facilitant et assurant la continuité des services dans une perspective de relais, au niveau de la communication, de la concertation et de la prise en charge des clients ayant des troubles concomitants.

Itinérance et jeunes de la rue

Renforcer et consolider les ponts entre les milieux d'intervention liés à l'itinérance, la santé mentale et la toxicomanie dans un cadre de réseau intégré pour les jeunes de la rue ainsi que pour la population adulte présentant ces profils, en privilégiant la mise en place de l'intervenant pivot ainsi que le développement de logements sociaux pour l'amélioration des conditions de vie.

Toxicomanie et criminalité

S'assurer que, dans le cadre de son plan d'action interministériel, le MSSS et ses partenaires ministériels concernés, établissent leur imputabilité à l'égard des services en matière de toxicomanie auprès de la clientèle adulte et juvénile judiciairisée (milieux ouverts et fermés) en développant des projets adaptés pour cette clientèle, notamment de co-intervention, inspirés du projet pilote CRUV-SCQ dans une perspective de réduction des méfaits.

Jeu excessif ou pathologique

Demander à l'État d'assumer sa responsabilité face au jeu et à l'impact du jeu en assurant la récurrence et l'augmentation du financement des programmes de prévention, de recherche et de traitement.

Réduction des méfaits

Actualiser dans la version finale de ce qui devrait être nommé *Plan d'action national en toxicomanie 2005-2010*, les orientations, les axes d'intervention et les actions préconisées dans le document *Pour une approche pragmatique de prévention en toxicomanie*, afin d'assurer un renouvellement de l'intervention préventive en toxicomanie dans une perspective de promotion de la santé et de réduction des méfaits.

Dépendances et vieillissement

Augmenter la formation et la collaboration entre les médecins et les pharmaciens afin d'améliorer la qualité des prescriptions par une meilleure utilisation des compétences des pharmaciens, notamment à l'égard des prescriptions de benzodiazépines.

Milieus de travail

Assurer une ouverture plus grande aux milieux de travail dans la lutte à la toxicomanie, en accentuant leur présence dans les activités qui touchent la toxicomanie, en produisant une documentation adaptée aux travailleurs et travailleuses lors des campagnes de prévention et en favorisant le maintien en emploi de ces personnes.